Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260716-20260705-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 16 juillet 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	15
Membres qui ont pris part à la délibération	:	15
Date de la convocation	:	9 juillet 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	23 juillet 2026
Date d'affichage	:	23 juillet 2026

Délibération N° 26-07-05

L'an deux mille vingt-six et le 16 juillet à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGÉ, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN.

Secrétaire de séance : M. GUERANGER

Objet de la délibération :
Dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques »

Madame le Maire fait état au conseil municipal de la demande de la Trésorerie de Montfort sur Meu qui consiste à préciser par délibération les catégories de dépenses qui sont imputées au compte 623 « publicité, publications, relations publiques ».

Il est donc proposé que les dépenses suivantes puissent être prises en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget, au compte 623 Publicité, publications, relations publiques :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies
- les décorations, prestations et denrées servies lors des manifestations officielles, inaugurations, commémorations, réunions publiques, cérémonies, pots et repas de convivialité, vin d'honneur, vœux, ou autres…
- Les fleurs, bouquets, gerbes, sapins, gravures, médailles, coupes, plaques et présents offerts à l'occasion de divers évènements comme lors de naissances, mariages, décès, départs, manifestation sportives, culturelles, économiques et réceptions officielles….
- Le règlement de factures de sociétés ou troupes ou tout intervenant et autres frais et droits liés à ces prestations
- Les frais d'annonce, de publicité et de communication liées aux manifestations et autres évènements.
- Les frais de communication liés à l'impression du bulletin communal, aux abonnements et tous moyens de communication de la commune,
- Les frais liés aux animations, expositions, achats de livres de la médiathèque municipale.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260716-20260705-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « publicité, publications, relations publiques » dans la limite des crédits prévus au budget communal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 16 juillet 2026

M. RAULLINE,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)